

# Biofil

LA REVUE DE L'AGRICULTURE

BIO biofil.fr

 Semences de France



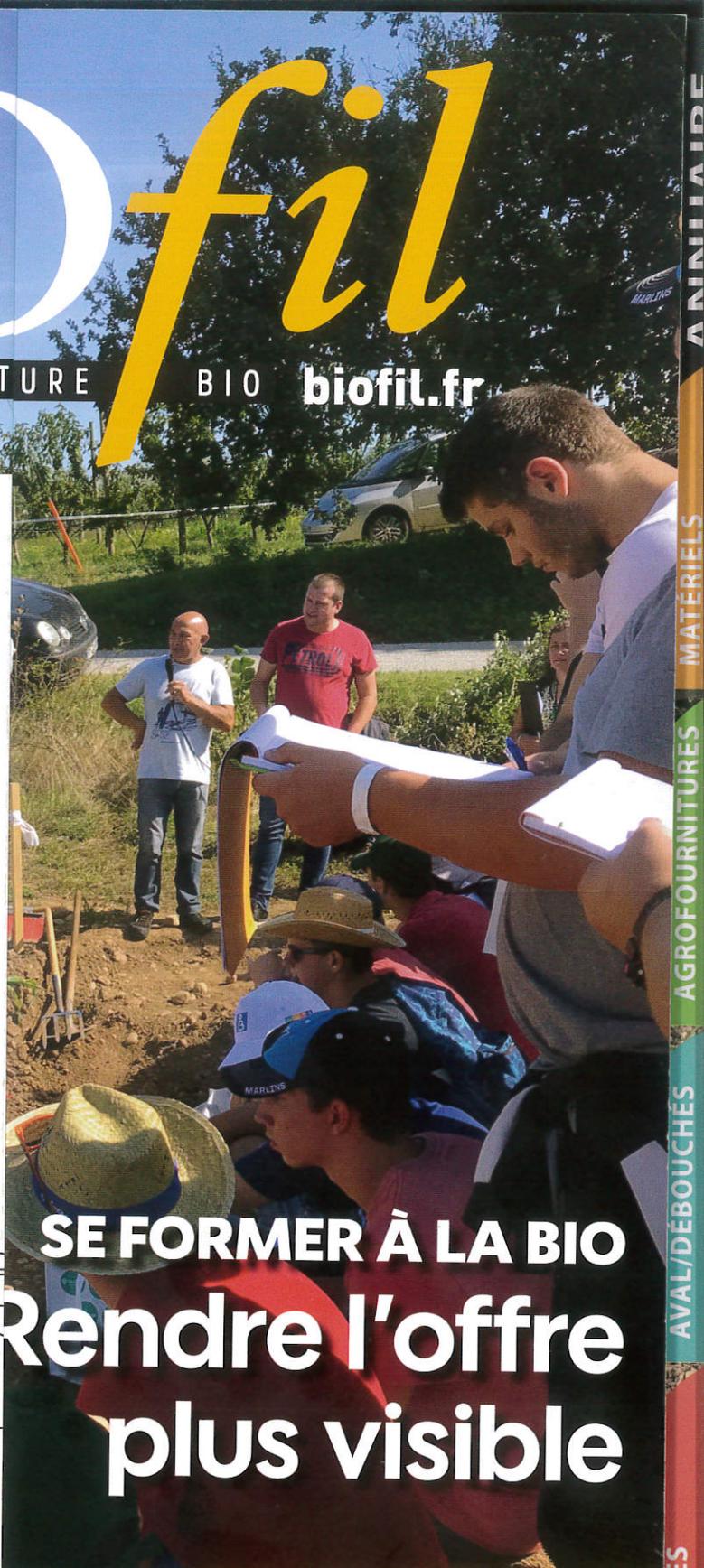
le  
"FRENCH  
FLAIR\*"  
ça se cultive !



Plus de 50 variétés de  
semences certifiées BIO !

Semences de France,  
\*une culture d'avance !

[semencesdefrance.com/bio](http://semencesdefrance.com/bio)



SE FORMER À LA BIO  
Rendre l'offre  
plus visible

ES SECS  
T SOJA  
les défis



ANNUAIRE  
DES FOURNISSEURS  
Biofil  
2022-2023

ANNUAIRE

MATÉRIELS

AGROFOURNITURES

AVAL/DÉBOUCHÉS

SERVICES

FORMATIONS

TOFoo, un projet inédit

## Des analyses pour garantir l'origine bio

Le projet TOFoo, dont l'Itab est partenaire, vise à mettre au point un procédé pour déterminer avec des analyses si un produit est bio, ou non. Un défi technologique. Les premiers résultats, notamment sur pomme, sont prometteurs.

Être capable, en analysant par exemple une pomme, peu importe sa variété ou son origine, de savoir si elle est bio ou non : c'est le défi du projet TOFoo (True Organic Food), lancé en 2020 pour une durée de cinq ans et demi, avec un budget conséquent de 18 M€. Ce programme réunit dix partenaires : le laboratoire d'analyses Eurofins, coordinateur, Bonduelle, l'équipementier Thermo Fisher, Myriade – spécialiste de l'imagerie de particules nanométriques –, Atol Conseils et Développements – intégrateur de solutions open source – et quatre instituts de recherche : le Grab/Itab, Ceisam (chimie moléculaire), Gepea (génie des procédés-environnement-agroalimentaire) et le pôle d'enseignement supérieur UniLaSalle. « Les acteurs de la bio participent aussi au projet via un conseil de filière, pour voir s'il répond aux besoins des professionnels », explique Rodolphe Vidal, coordinateur du pôle qualités et transformation à l'Itab, le 3 mars lors de la rencontre technique « Fruits en agri-

culture biologique » organisée par le CTIFL et l'Itab. Parmi ces professionnels associés se trouvent Côteaux Nantais, Biolait ou encore Biofournil.

### Capter l'information bio

Le postulat de départ est que les pratiques agricoles ont un impact sur la qualité du produit, et ce, peu importe son lieu de culture ou sa variété. L'idée est donc de réussir à capter cette information bio. Pour cela, le projet associe des analyses non ciblées avec de la modélisation statistique. « Ce type d'analyses regarde tout le spectre, contrairement à des analyses ciblées, pour les pesticides ou les OGM par exemple », illustre Rodolphe Vidal. En pratique, l'objectif est d'analyser une grande quantité d'échantillons, bio et non-bio, de façon à avoir deux groupes finement caractérisés. Par la suite, l'analyse d'un échantillon établira s'il appartient à l'un ou à l'autre de ces groupes. Pour l'instant, six matrices sont travaillées : pomme, lait, carotte, blé, tomate et jus de pomme. L'Itab s'occupe de la collecte d'échantillons,



398 échantillons de pommes, bio et non bio, ont été collectés pour le projet.

particulièrement importante : pour l'instant, 2 216 sont engrangés, dont 398 pour la pomme. Ils ont été réalisés à la récolte et après quelques mois de conservation, pour voir les différentes situations. Le projet est un défi technologique : « Il faut réussir à capter la faible variabilité liée au mode de production », explique Rodolphe Vidal. Des techniques d'analyses et des modèles statistiques vont être testés, pour sélectionner les plus pertinents. « Les premiers résultats sont intéressants, se félicite Rodolphe Vidal. On voit qu'on peut faire la différence entre un produit bio et un non-bio. » ■

Marion Coisne

### Vigilance sur l'utilisation de la technologie



Eric Bocquier s'interroge sur l'utilisation de la méthode à terme.

Eric Bocquier est directeur général de Vitamont, spécialiste du jus de fruit bio et président de l'institut professionnel pour la qualité des jus, Qualijus, membre du Conseil de filière de TOFoo. Le jus de pomme est l'une des six matrices en cours d'étude. « C'est bien que les acteurs de la bio soient associés au suivi du projet », fait part Eric Bocquier. Si le président de Qualijus trouve la démarche très intéressante, il s'interroge sur l'utilisation de la technologie à terme, en

particulier sur la possibilité, pour la méthode, de devenir la référence afin de définir un produit bio. « Il n'est pas souhaitable que la norme analytique soit le seul critère dans le prochain règlement bio », exprime-t-il. Lors des débats ayant donné naissance au dernier texte, une obligation de résultat, avec des analyses ciblées, avait été évoquée. « Mais il s'agit d'une discussion, si elle a lieu, qui sera politique. Actuellement, au sein de TOFoo, nous parlons science qui n'est intrinsèquement ni bonne ni mauvaise. Suivre le projet est très riche, pour voir comment on arrive à faire la différence entre des produits bio et non bio. Et ce n'est pas parce que des outils de vérification plus fins existent qu'il doit y avoir des évolutions au niveau réglementaire », ajoute Eric Bocquier.

### En bref

#### Traitements contre les bioagresseurs : les dérogations accordées en UAB

Lors de la rencontre technique « Fruits en agriculture biologique » (1), Marie Vincent, ingénieure de recherche en arboriculture bio au CTIFL, fait le point sur les dérogations pour les produits phytosanitaires, en remplacement de Bertrand Bourgouin, expert arboriculture à la DGAL, initialement prévu. Connues comme « dérogations 120 jours », car c'est leur durée maxi-



Le Neemazal par exemple est autorisé du 17 février au 17 juin 2022 contre les pucerons sur pommier, poirier, cerisier, pêcher et abricotier.

male, ou « Article 53 », du nom du texte encadrant le dispositif, issu du règlement européen n° 1107/2009, elles autorisent ponctuellement des produits, en cas d'urgence phytosanitaire. En bio, pour les fruits à pépins, noyau, coque, petits fruits, olivier, agrumes, kiwi et figuier, « ces demandes sont issues de l'Itab ou des groupes techniques nationaux des différentes sous-filières arboriculture », rappelle Marie Vincent. Accordées ou refusées par la DGAL, ces demandes d'AMM dérogatoire émanent des remontées du terrain et des besoins des filières concernées.

#### Onze produits concernés

Chaque autorisation de mise sur le marché provisoire, signée par les services du ministère de l'Agriculture, s'applique pour un produit pour un couple plante et bioagresseur ciblé, avec une période donnée et des conditions d'utilisation (dose, nombre d'applications et stades, délai avant récolte). Attention, « le produit doit avoir été validé par le règlement bio européen », alerte Marie Vincent, prenant l'exemple du Quassol (extrait de bois de quassia), avec une dérogation 120 jours signée par la DGAL le 2 février 2022, « mais ce produit a été retiré de la liste autorisée en bio. » Les onze dérogations signées pour 2022, toutes pour l'arbo hormis une pour le gazon, sont consultables en ligne (2). Celle pour le Curatio (bouillie sulfocalcique) sur cloque, moniliose, oidium, coryneum et polystigma en pêchers et abricotiers, prend fin le 19 mai. Celle pour le Neemazal (azadirachtine), sur cerises et fruits à pépins contre les pucerons, s'achève le 17 juin. Difficile encore de s'en passer. ■

M. C.

(1) Organisée par l'Itab et le CTIFL, le 3 mars à Balandran.  
(2) <http://itab.asso.fr/activites/Derogations2021.php>



www.dedanieli.com

### Serie Cooker Touch-screen

Marmites cuisson bain-marie, vapeur, gaz, de fabrication italienne

**NEW**



sales@ardoinodosage.com

M. Cesare Ardoino • Service Clientèle • SUISSE • BELGIQUE  
FRANCE • Tél : +33(0)6 15 92 91 63 • 06200 NICE  
ardoinodosage.com • ardoinotrade.eu